

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

A.C.E. AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE
5, avenue Franklin-Roosevelt
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société G7 Entreprises

Administrateur concerné

M. Nicolas Rousselet.

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 29 juillet 2009.

La société G7 Entreprises a abandonné au profit de votre société un montant de € 164.048,88 d'intérêts dus au titre de l'exercice 2009 sur les avances consenties en compte courant.

2. Avec la société Neuilly Location

Administrateur concerné

M. Christophe Plonevez.

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 10 mars 2009.

Votre société s'est portée caution en faveur de sa filiale Neuilly Location au profit du bailleur des locaux sis 187, avenue Achille-Peretti à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) pour un montant de € 23.400 hors taxes.

3. Avec la société EDA

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 10 mars 2009.

Une garantie à première demande avait été émise par votre société au profit de la société Lixxbail d'un montant de € 15.000.000 en contre-garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond annuel de € 23.000.000 antérieurement. En date du 10 mars 2009, le conseil d'administration a renouvelé les pouvoirs donnés à son directeur général de consentir des avals et garanties au profit des filiales de la société à hauteur d'un montant maximal de € 23.000.000.

L'encours au 31 décembre 2009 entre EDA et Lixxbail est de K€ 15.449.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les filiales et sociétés du groupe

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 13 mars 2007.

Votre société (« la Société Centralisatrice ») a conclu, en date du 13 mars 2007, une convention de centralisation de trésorerie avec les sociétés Ada BOX, Cannada, EDA, Holiday Bikes, Issy Location, Keyvane, La Défense Location, Lille Location, Limoges Location, Nancy Location, Neuilly Location, SAPN (« les Sociétés Adhérentes ou du Groupe »).

Cette convention a pour objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie du groupe en pratiquant entre les sociétés du groupe des opérations de trésorerie coordonnées par la Société Centralisatrice. Ainsi les Sociétés Adhérentes peuvent elles prêter ou emprunter des fonds auprès de la Société Centralisatrice.

Le solde des opérations réciproques d'avances financières entre votre société et ses filiales et les sociétés du groupe qui suivent fait apparaître, au 31 décembre 2009, les montants suivants :

Montant en K€	Solde du compte courant au 31 décembre 2009 (y compris intérêts courus)		Montant des intérêts de rémunération pour l'année 2009	
	Débit	Crédit	Charges	Produits
EDA		13.882	702	

Holiday Bikes		201	6	
Limoges Location	-	-	-	-
SAPN	7.800			277
Issy Location	968			42
Total	8.768	14.083	708	319

b. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 15 décembre 2000.

Le groupe formé par votre société et ses filiales SAPN et EDA a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La filiale Holiday Bikes (anciennement S.I.A.V.S.) a donné son accord pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2002 (conseil d'administration du 20 décembre 2001).

Les filiales Keyvane, Ada Box, Cannada, Neuilly Location, Limoges Location, Issy Location ont donné leur accord pour le régime du groupe à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales La Défense Location et Saint-Tropez ont donné leur accord pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2008.

Aux termes de cette convention, votre société et chacune de ses filiales supportent une charge d'impôt calculée sur ses propres résultats, comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

Votre société se constitue, ensuite, seule redevable à compter du 1^{er} janvier 2001 de l'impôt sur les sociétés, de la contribution additionnelle, de la contribution sociale sur les bénéfices, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

2. Avec la société Assistance et Conseil

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 25 juillet 2007.

Votre société a conclu, en date du 25 juillet 2007, avec la société Assistance et Conseil une convention de mise à disposition à votre société de M. Christophe Plonevez, en qualité de directeur général.

Le montant de la refacturation au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 145.320 hors taxes.

3. Avec la société NEP Services

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 25 avril 2000.

Votre société a conclu une convention d'assistance administrative et financière avec la société NEP Services, à effet du 7 février 2000.

Le montant des prestations supportées au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 83.840 hors taxes.

4. Avec la société Copag

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 2 février 2005.

Votre société a signé une convention d'assistance de direction générale et stratégie de groupe et contrôle financier avec la société Copag, prenant effet à compter du 3 janvier 2005. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction à défaut d'avoir été dénoncée par l'une des parties soixante jours avant sa date anniversaire.

Le montant de la rémunération est révisé annuellement en fonction de l'évolution des besoins de votre société.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2009 est de € 299.093 hors taxes.

5. Avec la société G7 Entreprises

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé un bail commercial consenti par la société G7 Entreprises pour les locaux du 3^e étage (576 m²) et du 4^e étage (221 m²) de l'immeuble sis 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy (Hauts-de-Seine). Il a été procédé à une résiliation partielle du bail commercial relatif aux locaux occupés au 4^e étage (lot 134) à effet au 1^{er} juin 2002 ; le loyer étant réduit à due concurrence.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 153.193 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 84.255 hors taxes.

b. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings auprès de la société G7 Entreprises concernant seize emplacements de parkings sis au 4^e sous-sol de l'immeuble du 22/28 rue Henri-Barbusse à Clichy pour un loyer révisable annuellement sur l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 24.850 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 5.053 hors taxes au titre de l'exercice 2009.

c. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 23 juillet 2008.

Votre société a signé une convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise par la société G7 Entreprises, prenant effet à compter de mi-septembre 2008.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2009 est de € 66.065 hors taxes.

6. Avec la société Pragmatik

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 28 septembre 2005.

Votre société a décidé d'externaliser les développements informatiques et de les confier à la société Pragmatik.

Le montant des prestations supporté au titre de l'exercice 2009 par votre société s'élève à € 27.374 hors taxes.

7. Avec la société SNGT

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings à compter du 1^{er} mars 1998 auprès de la société SNGT concernant seize emplacements de parkings pour un loyer révisable annuellement sur l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers facturé par la société SNGT à votre société au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 5.940 hors taxes.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E. AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE



Arnaud Dieumegard

ERNST & YOUNG et Autres



Bruno Gérard